



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

### SOCIETE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIKES D'AVORIAZ (SERMA)

Société par actions simplifiée au capital de 16 500 000 €

Siège social 98 Place Jean Vuarnet - 74110 MORZINE

Tél +33(0)4.50.74.02.15

Immatriculée au RCS de Thonon les Bains sous le numéro 389022419

N° de TVA intracommunautaire FR 323 890 22 419

Assurée en Responsabilité Civile Professionnelle dans les conditions prévues par l'article L220-1 du code des assurances auprès de MMA IARD

– 14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex

Ci-après dénommé « l'Exploitant » ou « SERMA ».

### | PREAMBULE |

Un bivouac est un campement sommaire, temporaire et léger qui permet à une ou plusieurs personne(s) de passer la nuit dans un milieu sauvage. Sa durée est limitée et ses installations relativement sommaires.

The Stash Bivouac peut être utilisé en autonomie aux conditions prévues dans les présentes conditions de vente et d'utilisation. Il peut également être inclus dans le cadre d'une prestation d'activité accompagnée et encadrée par un professionnel (randonnée pédestre, VTT ou soirée à thème par exemple). La liste des professionnels partenaires est disponible auprès de notre service commercial au 04.50.74.02.15.

### | 1. THE STASH BIVOUAC |

La SERMA met à disposition du Client un bivouac aménagé situé en forêt à 1.700m d'altitude. Celui-ci est accessible à pied, en VTT et est desservi par une piste carrossable pour l'acheminement de la logistique du bivouac. Il est constitué de 2 plateformes de 50m<sup>2</sup> chacune :

- Une plateforme avec plancher bois pour la zone de couchage
- Une plateforme recouverte de copeaux de bois pour la zone de restauration

Son utilisation est soumise au paiement d'une prestation selon les tarifs fixés à l'article 4.

### | 2. PRESTATIONS FOURNIES |

La SERMA met à disposition du Client les éléments suivants :

#### Matériel disponible

##### Zone de couchage

- 2 tentes de bivouac de 4 mètres de diamètre pouvant accueillir 5 personnes chacune et pouvant être louées indépendamment l'une de l'autre
- 10 lits avec leurs housses de propreté jetables
- 2 cantines métalliques pour le stockage du matériel

##### Zone restauration

- 2 tables de pique-nique en bois avec bancs intégrés pouvant recevoir 6 personnes chacune
- 2 bidons pour le stockage de l'eau nécessaire au bivouac
- 1 barbecue à gaz avec feu latéral pour réchauffer/cuisiner

##### Nettoyage et hygiène

- 1 balai + set pelle/balayette
- 2 poubelles + sacs poubelle en complément
- Gel hydro alcoolique

##### Sécurité

- 1 extincteur
- 1 éclairage d'ambiance du camp

#### Services proposés

##### Toilettes et point d'eau

- Toilettes chimiques
- Accès aux toilettes et à un point d'eau dans le bâtiment au départ du télésiège du Proclou

##### Support logistique

Outre l'aménagement du bivouac, la SERMA dédie une personne au support logistique de la zone. Celle-ci réalisera l'état des lieux d'entrée et de sortie avec le Client et procédera à l'enlèvement des sacs poubelles ainsi qu'à la désinfection des tentes et matelas

*A noter : les garnitures de lits (oreillers, sacs de couchage et/ou draps) ainsi que l'ensemble du matériel et des fournitures nécessaires à la restauration ne sont pas fournis par la SERMA. Voir Article 8.*

### | 3. CONDITIONS DE LOCATION |

#### Réservation

The Stash Bivouac est une installation privée. Il ne peut être utilisé qu'avec l'accord express de la SERMA.

L'utilisation du bivouac fait l'objet d'une prestation spécifique nécessitant une réservation Et engendrant une facturation. Les réservations s'effectuent du lundi au vendredi auprès du Service Commercial de la SERMA au 04.50.74.02.15. Une réservation ne peut être considérée comme valide qu'après le règlement complet du prix de la prestation et le versement du dépôt de garantie. Voir articles 4,5 et 6.

En cas d'annulation moins de 24 heures avant la prestation, la prestation sera due sauf en cas de mauvais temps.

#### Etat des lieux

Le Client s'engage à laisser The Stash Bivouac propre après son passage. Un nécessaire de nettoyage (balai, balayette, pelle et sacs poubelle) est mis à la disposition du Client pour le nettoyage du bivouac. Les déchets seront conditionnés par le Client dans les sacs poubelles prévus à cet effet et laissés sur la zone de restauration pour enlèvement par la SERMA. Des états des lieux d'entrée et de sortie seront réalisés en présence d'un salarié de la SERMA pour décrire l'état du bivouac et du matériel disponible à l'arrivée et au départ du Client.

#### Horaires

La location est soumise à des horaires précis : Heure d'arrivée impérative à 18.00 / Heure de départ impérative à 09.15 le lendemain.

#### **| 4. PRIX DE LA PRESTATION |**

Le tarif correspondant aux prestations fournies est de 95€ (quatre-vingt-quinze euros) TTC par nuit et par tente aménagée pour une occupation par 5 personnes maximum.

#### **| 5. MODALITES DE PAIEMENT |**

Le solde du prix de la prestation indiqué à l'article 4 sera versé par le Client à la SERMA à la réservation.

Le paiement s'effectue par carte bancaire, par chèque signé à l'ordre de la SERMA ou en espèces (merci de prévoir l'appoint).

L'absence de paiement entraînera l'annulation de la réservation.

#### **| 6. DEPOT DE GARANTIE |**

Lors de la réservation, le Client remettra à la SERMA un montant de 200€ (deux cents euros) TTC au titre du dépôt de garantie destiné à couvrir les dommages et/ou dégradations du bivouac causés par le Client, ainsi que les pertes d'objets.

Le dépôt de garantie sera restitué au Client dans un délai maximum d'un mois après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations causés par le Client, ainsi que les pertes d'objets.

Le dépôt de garantie pourra être constitué par carte bancaire, par chèque signé à l'ordre de la SERMA ou par espèces (merci de prévoir l'appoint). Il sera restitué sous réserve d'inventaire et d'état des lieux de sortie conformes à ceux d'entrée.

#### **| 7. ASSURANCE |**

Le Client s'engage à avoir une assurance Responsabilité Civile valide couvrant les éventuels dégâts matériels et les dégâts causés à des tiers pendant l'utilisation du bivouac.

#### **| 8. INFORMATIONS PRATIQUES |**

##### Restauration

La vaisselle et le matériel de cuisine (casseroles, ustensiles ...), ainsi que toute denrée alimentaire, ne sont pas fournis par la SERMA. Seul un barbecue à gaz et un réchaud à gaz sont mis à disposition pour la cuisson des repas. Le Client doit apporter toutes les provisions et le matériel nécessaire à la préparation et à la consommation de ses repas, ainsi que ses boissons. Le stockage des denrées alimentaires peut se faire dans les cantines métalliques (non réfrigérées) mises à disposition sur le bivouac.

Pour information, le magasin de la ferme de Séraussaix, qui est située à proximité du Stash Bivouac, vend ses productions : lait cru, yaourts nature & fruits, fromage blanc, fromages (Abondance, Tomme, Reblochon, Raclette,) et charcuterie (saucissons et noix de jambon). Il est ouvert tous les jours de 10.00 à 18.00. Des boissons à consommer sur place (lait, sirop, vin et bière) sont également proposées.

Une visite de la traite des vaches est librement accessible au public tous les jours à 16.00.

##### Hébergement

Chaque tente propose 5 couchages (matelas gonflable ou lit de camp) équipés de housses de protection jetables. Les garnitures de lits (sacs de couchage ou couettes, oreillers ...) ne sont pas fournies. Le Client doit apporter son équipement personnel. Attention : les nuits peuvent être froides en altitude, l'équipement et les vêtements du Client doivent être prévus en conséquence.

##### Toilettes et point d'eau

Un WC chimique est installé sur le bivouac. Des toilettes et point d'eau sont également accessibles dans le bâtiment situé au départ du télésiège du Proclou situé à une centaine de mètres du bivouac (un plan détaillé est transmis à confirmation de la réservation)

##### Eclairage et électricité

Un éclairage d'ambiance de faible intensité est installé sur le bivouac. Il n'est pas suffisant pour assurer l'éclairage de la zone. Des lampes d'appoint à piles ou batterie, ou des lampes frontales, doivent être apportées par le Client. Attention : il n'y a pas d'électricité sur le bivouac.

##### Environnement

Stash Bivouac est situé en pleine nature. Le Client doit particulièrement veiller au respect de cet environnement. Aucun déchet, ni aucune trace de son passage ne doit être visible. Attention : les feux de camp sont strictement interdits.

##### Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques sont particulières en montagne et peuvent changer rapidement. Les températures nocturnes peuvent également être très fraîches, même en plein été. Le Client est invité à se renseigner auprès d'un service de prévisions météorologiques avant son séjour, tel que [Météo France](#) ou [Chamonix Météo](#)

##### Autonomie

L'utilisation du bivouac se fait en totale autonomie. Aucune permanence, ni assistance ne sera assurée entre l'heure d'arrivée et l'heure de départ. Le Client sera pleinement responsable de sa sécurité et de son confort.

##### Accès et stationnement

Un plan d'accès, un plan du bivouac, ainsi que les informations de stationnement sont remis au client à confirmation de sa réservation.